

Conseil Municipal du 25/10/2016 :

***Délibération demande de subvention à la Fédération Française de Foot** (fonds d'aide au football amateur) pour l'installation d'une clôture rigide autour du stade afin d'améliorer la sécurité lors des rencontres : coût du projet 10 077€ TTC, aide demandée 5 000€, subvention commune d'Eyglis 5 077€.

***Délibération attribution du marché de travaux de modernisation du réseau AEP (Alimentation en Eau Potable)**, le marché est attribué au groupement conjoint Provence Alpes Canalisation / Weiler pour un montant 150 832€ TTC.

***Délibération demande de subvention pour la mise aux normes obligatoire de l'accessibilité des bâtiments communaux :**

secrétariat de mairie 73 208€ HT, centre technique 16 243€ HT, salle polyvalente 25 515€ HT, salle du conseil municipal 4 600€ HT, base de loisirs 20 277€ HT, église 3 280€ HT.

Total des travaux : 143 123€ HT, TTC de 171 748€, auxquels s'ajoute la maîtrise d'oeuvre du Centre de Gestion pour 9 060€ soit un total de 180 808€.

Subvention demandée : à l'Etat 60 873€ et à la Région : 12 000€.

***Délibération demande de subvention à l'agence de l'eau et au département pour la rénovation du réseau d'eau potable d'Eyglis :** travaux prévus : pose de vannes (dont 3 à la Rua d'Alay), création de sous regards avec compteurs sensoriels, remplacement d'un réducteur de pression, liaison la Frairie/le Cros, reprise des branchements à Saint Guillaume. Après avoir fait appel à un bureau d'études, le montant total s'élève à 125 657€ HT.

Subvention demandée : 30% au département et 30 % à l'agence de l'eau.

***Délibération cession de parcelles de la Communauté de Communes du Guillestrois à la commune d'Eyglis** En 1993, le SIVoM de Guillestre avait cédé les terrains de la place de la Gare à la Commune ; deux avaient été oubliés, ces parcelles B786 et B788 sont cédées à l'euro symbolique à la commune d'Eyglis qui supportera les frais liés à cette cession.

Conseil Municipal du 05/12/2016 :

***Décision du Maire : convention d'occupation précaire du domaine public Vincent Rasse pour le minigolf.**

***Délibération approbation des statuts du nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) issu de la fusion des Communautés de Communes du Guillestrois et du Queyras**, le Préfet des Hautes Alpes a pris un arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2016 fixant les statuts de ce nouvel EPCI qui exercera à compter du 1er janvier 2017 les compétences obligatoires inscrites dans la loi NOTRe du 7 août 2015. Son siège est fixé à Guillestre.

***Délibération instauration du régime fiscal de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) sur le territoire Guillestrois/Queyras à compter du 1er janvier 2017.** Les recettes et les charges liées aux activités professionnelles sont transférées à la communauté de communes. Dans la logique de la neutralité financière pour les ménages, la hausse des taxes intercommunales, correspondra avec une baisse des taxes communales.

***Délibération SIGDEP (Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public) adhésion de la commune de l'Argentière-la-Bessée au SIGDEP et fusion avec le SIEP du Queyras.** Election des représentants de la commune d'Eyglis au sein de ce syndicat suite aux modifications :

délégué titulaire : Guy Verdon, délégué suppléant : Jacques Giraud.

***Délibération tarif redevance eau 2017**, une augmentation était nécessaire pour l'équilibre du budget :

Part fixe par appartement : 61.20 € (plus 3.60 €)

Part proportionnelle au m³ : 0.39 € (plus 0.02 €)

Agence de bassin : 0.055 € (inchangé)

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.29 € (inchangé)

Cette année, seule la redevance de l'eau est votée, celle de l'assainissement étant transférée au 1er janvier 2017 à l'intercommunalité.

***Délibération adoption du tableau des travaux en régie 2016 :**

cheneaux salle des fêtes : 333€, barrières la Goavie, la Font, pont Ste Catherine : 4 109€, ralentisseurs chicanes rondins : 565€, panneau lumineux : 3 327€, panneaux affichage la Rua d'Amont et les Blancs : 2 855€, chalet maître nageur plan d'eau : 3 605€, barbecues plan d'eau : 4 064€, rampe handicapés plan eau : 802€, sortie des pluvielles la Frairie : 1 351€, banderole et escaliers parking marmottes : 974€, passage piétons RN94 côté Briançon : 1 998€, regards égouts plan d'eau : 1 291€.

***Délibération tarif déneigement 2016/2017 par l'entreprise Weiler**, aucune augmentation, forfait annuel (astreinte) : 3 160 €, le passage : 780€, le demi passage : 400€, l'heure : 70€.

***Délibération régularisation terrains (après enquête publique) demande d'échange de terrain au lieu-dit Le Coin** entre la commune et Mr Bourges/ Mme Costantini (emprise communale).

Demande d'acquisition par Mme Vierne chemin des Ruas, au lieu-dit les Borels, du terrain sous le balcon de sa bâtisse, qui survolait le domaine public.